



## MAURITANIE

**Système de suivi des populations mobiles (DTM)**

**Enquête sur les enfants migrants résidants dans les mahadras à  
Nouakchott, Dakhlet Nouadhibou, Trarza et Guidimagma**

18 au 25 janvier 2022



Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

### **Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

Lot 551 E-Nord Tevragh Zeina

Nouakchott

Mauritania (RIM)

Téléphone : +222 45 24 40 81

Adresse électronique : [DTMMauritania@iom.int](mailto:DTMMauritania@iom.int)

Site internet : [www.displacement.iom.int/mauritania](http://www.displacement.iom.int/mauritania) | <https://dtm.iom.int/mauritania>

Le bureau principal de la mission se trouve à Nouakchott, avec des sous-bureaux à Nouadhibou, Sélibabi et Bassikounou.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, Mauritanie [Janvier 2022], Enquête sur la migration des enfants résidants dans les mahadras en Mauritanie".

## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	4
1.	Objectifs de l'enquête .....	5
2.	Identification des chefs de mahadras à consulter .....	5
3.	Déroulement des sessions .....	5
4.	Limites de la méthodologie .....	6
II.	PROFIL ET PROVENANCE DES ENFANTS MIGRANTS .....	7
1.	Profil des enfants migrants résidants dans les mahadras .....	7
2.	Provenance des enfants migrants résidants dans les mahadras .....	7
III.	RAISONS DE L'ARRIVEE DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS.....	7
IV.	ACTIVITES ET RISQUES LIES AUX ACTIVITES EFFECTUEES PAR LES ENFANTS MIGRANTS RESIDANT DANS LES MAHADRAS.....	8
1.	Activités effectuées par les enfants dans les mahadras.....	8
2.	Risques liés aux activités effectuées par les enfants dans les mahadras.....	9
V.	ACCOMPAGNEMENT ET LIEN AVEC LE PAYS D'ORIGINE .....	10
1.	Accompagnement .....	10
2.	Lien avec le pays d'origine .....	10
VI.	CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS .....	11
VII.	SANTE DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS .....	13
VIII.	BESOINS DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS.....	14
IX.	CONCLUSION .....	15
X.	RECOMMANDATIONS .....	16

## I. INTRODUCTION

De nombreux pays d'Afrique abritent des institutions dédiées à l'apprentissage des sciences islamiques, parmi lesquelles figurent des écoles d'apprentissage du Coran, notamment pour les enfants. Ces écoles peuvent être officielles (reconnues par l'état et organisées) ou non officielles (non reconnues par l'état et non organisées). En Afrique de l'Ouest, la Mauritanie est l'un des pays où l'apprentissage du Coran a une part importante dans le système éducatif avec la mise en place d'un Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO) chargé de l'exécution de la politique nationale en matière d'affaires islamiques, de l'enseignement originel et de l'alphabétisation au Coran. Cette valorisation de l'enseignement du Coran en Mauritanie a généré la création de nombreuses écoles coraniques (mahadras) par l'Etat Mauritanien, par des structures religieuses privées, ou par des cheikhs indépendants. Le MAIEO, à travers la Direction de mahadras, tient un registre des mahadras officielles, organise des examens pour mesurer le niveau des enseignants et octroie des subventions en conséquence. Cependant, le caractère traditionnel et parfois caritative de l'enseignement du Coran empêche la régularisation complète de tous les mahadras, qui peuvent prendre des formes diverses, allant de la petite structure pour les enfants du village à des structures qui peuvent accueillir jusqu'à 200 enfants et jeunes.

L'OIM et les acteurs de protection intervenant dans les mahadras observent depuis des années que de nombreux enfants mauritaniens et d'origine ouest africaine sont envoyés dans les mahadras en Mauritanie par leurs parents afin d'apprendre ou de perfectionner leur apprentissage du Coran. La plupart de ces enfants sont envoyés en étant accompagnés par un parent plus âgé (un frère, cousin, ou parent éloigné). Cependant, la suite du voyage peut avoir comme résultat la séparation de l'enfant de la personne qui était initialement à sa charge.

Toutefois, même si le gouvernement à travers le MAIEO essaye d'accompagner ces mahadras afin d'apporter toute l'aide nécessaire à ces enfants, d'importantes améliorations sont nécessaires afin de venir en aide à ces enfants. Le dernier recensement de mahadras effectué par le MAIEO datant de 2010, des statistiques fiables sur le nombre de mahadras formelles et informelles, le nombre d'enfants qui y résident, leurs profil et besoins sont nécessaires pour informer les programmes du ministère et ses partenaires.

C'est dans ce cadre qu'une enquête, ciblant les enfants résidants dans les écoles coraniques ou mahadras, auprès des chefs de mahadras a été menée conjointement entre le MAIEO et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Nouakchott, Nouadhibou, Sélibaby et Trarza afin de déterminer leurs profils, conditions sanitaires et besoins ainsi que le parcours migratoire des enfants migrants résidants dans les mahadras pour ainsi informer les différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfance sur les conditions de vies de ces enfants.

## METHODOLOGIE

Cette étude menée par le biais d'enquêtes semi-dirigées a été menée entre le 18 et le 25 janvier 2022 à Nouakchott, Nouadhibou, Sélibaby et plusieurs localités à Trarza avec des chefs de mahadras. Les enquêtes ont été effectuées dans des hôtels à proximité des mahadras en respectant les mesures barrières contre la COVID-19, pour permettre aux cheikhs de sortir de l'environnement de la mahadra et s'exprimer plus ouvertement. Au total, 16 sessions ont été menées et chaque session était constituée de 10 chefs de mahadras venus de différents mahadras afin de débattre en groupe des thématiques proposées.

### 1. Objectifs de l'enquête

L'enquête avait pour objectif de mieux comprendre les profils, besoins, expériences et parcours des enfants migrants résidants dans les mahadras.

### 2. Identification des chefs de mahadras à consulter

Les chefs de mahadras auprès de qui les enquêtes ont été menées ont été choisis avec l'aide du MAIEO qui dispose d'une base de données qui contient une liste de la majorité des mahadras en Mauritanie. Les choix des mahadras dont les responsables ont été conviés aux sessions, ont été effectués sur la base de la présence des enfants migrants dans ces mahadras.

### 3. Déroulement des sessions

Les données ont été collectées via des groupes de discussions animés par des agents de l'OIM mais facilités par des agents du MAIEO. Quatre équipes ont été déployées respectivement à Nouakchott, Nouadhibou, Sélibaby et Trarza. Chaque équipe était constitué d'un agent de l'OIM accompagné par un ou deux agents du MAIEO. Les agents de l'OIM avaient pour but d'animer les groupes de discussions et les agents du MAIEO avait pour rôle de faciliter les échanges. Au total, **16 sessions** ont été menées. Dans chaque session de groupe de discussions, était regroupée 10 chefs de mahadras. Les sessions étaient réparties comme suit :

Tableau 1: Répartition des sessions par régions et moughataa.

Wilaya	Moughataa	Localités	Nombre de sessions
Nouakchott	Tevragh Zeina, Sebkhia, Riyad, El Mina, Dar Naim, Arafat	Tevragh Zeina, Sebkhia, Riyad, El Mina, Dar Naim, Arafat	6
Dakhlet Nouadhibou	Nouadhibou	Nouadhibou	2
Guidimagha	Selibaby	Selibaby	2
Trarza	Rosso, Boutilimit, Ouad Naga	Rosso, Maatamoulana, Noubaghiya, Oum El Ghoura, N'Tvachitt	6

A la fin de chaque groupe de discussions, les animateurs et facilitateurs ont fait un résumé de la séance pour s'assurer de la compréhension des informations données et de la conformité des notes prises avec les informations données.

#### 4. Limites de la méthodologie

Ces enquêtes ont été effectuées avec des chefs de mahadras qui cohabitent avec les enfants migrants résidants dans leurs mahadras, et donc peuvent ne pas totalement refléter les conditions de vies et les besoins des enfants migrants. Toutefois, ces enfants migrants, étant sous la responsabilité des chefs de mahadras, ces derniers ont une parfaite connaissance des conditions de vies des enfants.

## II. PROFIL ET PROVENANCE DES ENFANTS MIGRANTS

### I. Profil des enfants migrants résidents dans les mahadras

Les entretiens effectués avec les chefs de mahadras ont permis de dresser le profil des enfants migrants résidant dans les mahadras.

Les chefs de mahadras ont rapporté que les enfants migrants résidant dans leurs mahadras ont entre 5 et 17 ans et la plupart entre 5 et 14 ans. Quelques différences ont été notées concernant l'âge des enfants migrants résidant dans les mahadras. En effet, à Sélibaby, Trarza et Nouakchott, les enfants arrivent à un âge plus élevé (âgés au moins de 7 ans à leurs arrivées dans les mahadras) que ceux dans les mahadras à Nouadhibou (certains âgés au moins de 5 ans). Cette tendance s'explique par le fait que les parents des enfants des mahadras de Nouadhibou vivent dans la ville et peuvent donc plus directement y amener leurs enfants.

A l'unanimité, les chefs de mahadras ont rapporté que les garçons constituent la quasi-totalité des étudiants des mahadras. Très peu de filles résident dans les mahadras. La plupart des chefs de mahadras déclarent qu'ils n'acceptent pas d'héberger des filles dans leur mahadras.

### 2. Provenance des enfants migrants résidents dans les mahadras

Ces derniers ont rapporté que ces enfants migrants viennent d'horizons diverses. Selon les informations recueillies, la grande majorité des enfants viennent de pays d'Afrique de l'Ouest. Les nationalités les plus présentes dans les mahadras sont celles des pays voisins de la Mauritanie : les Sénégalais, Maliens, Guinéens et Gambiens. Cependant en plus de ces enfants, les informateurs clés ont également indiqué que leurs mahadras accueillent d'autres enfants venant de pays anglophones comme le Ghana, Nigéria et de la Sierra Léone ou de pays lusophones comme la Guinée Bissau. Il a aussi été noté des enfants venus du Maroc et de la Tunisie ou même des Etats-Unis, de France, du Yémen, d'Algérie, de Russie, du Tadjikistan, du Danemark et du Qatar.

## III. RAISONS DE L'ARRIVEE DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS

Même si les profils des enfants migrants dans les mahadras sont divers, la principale raison de la venue de la majorité enfants migrants en Mauritanie pour étudier dans les mahadras demeure commune : l'apprentissage. Cette tendance s'explique par le fait que la Mauritanie est considérée comme un pays de mahadras où l'enseignement du Coran occupe une place importante et est même sous la supervision de l'Etat mauritanien qui met en place des mécanismes permettant de mieux encadrer l'apprentissage du Coran.

**« La raison principale d'arrivée des enfants migrants résidents dans ma mahadra est purement l'étude et l'acquisition des sciences de la charia. »**

Certaines mahadras accueillent des enfants âgés de 15 à 17 ans qui initialement devaient se rendre en Afrique du Nord puis en Europe pour leurs projets de migration mais se retrouvant bloqués en Mauritanie pour des raisons financières. Sans parents ni connaissances en Mauritanie, ces enfants se réfugient dans les mahadras sachant qu'ils y trouveront un endroit où dormir et apprendre.

**« Certains enfants migrants voulant rejoindre l'Afrique du nord pour leur projet de migration, se retrouvent bloqués en Mauritanie pour des raisons financières. En attendant de pouvoir continuer leur projet migratoire, ils cherchent un abri dans la mahadra et en profitent pour apprendre quelques mots en Arabe. »**

Les informateurs évoquent également des raisons économiques et financières pour l'arrivée d'enfants migrants dans les mahadras. Ainsi, certains enfants ont été amenés par leurs parents qui n'ont pas les ressources leur permettant de subvenir aux besoins de leurs enfants, notamment la nourriture, l'éducation, la santé.

En outre, des informateurs ont déclaré que certains parents ont amené leurs enfants dans les mahadras afin d'éviter que leurs enfants aient une formation « à l'occidentale » dans les écoles formelles. Les parents souhaitent assurer un style de vie qu'ils ne cautionnaient pas dans les écoles formelles. Il s'agit essentiellement d'enfants âgés de plus de dix ans et pour la plupart les enfants venant d'Afrique du Nord ou d'Europe.

#### IV. ACTIVITES ET RISQUES LIES AUX ACTIVITES EFFECTUEES PAR LES ENFANTS MIGRANTS RESIDANT DANS LES MAHADRAS

##### I. Activités effectuées par les enfants dans les mahadras

La question des activités (hors apprentissage du Coran) effectuées par les enfants migrants a été abordée. Dans leur globalité, les chefs de mahadras affirment qu'ils sont, de principe, contre le travail des enfants. Toutefois, les enfants travaillent souvent non pas pour apporter de l'argent aux chefs de mahadras mais pour subvenir à leurs propres besoins, puisqu'ils sont pour la plupart abandonnés par leurs tuteurs. En effet, ces tuteurs se sont engagés, lors de l'inscription, à leur faire des transferts d'argent réguliers pour les besoins des enfants mais les ont finalement abandonnés aux chefs de mahadras.

Les activités effectuées par les enfants migrants dans les mahadras se résument principalement à contribuer aux tâches ménagères notamment à nettoyer la mahadra en dehors des heures



d'apprentissages. Cependant, des responsabilités pouvant causer des accidents sont également assignés à certains enfants à bas âge comme c'est le cas d'un enfant âgé de 10 ans, cité dans un des mahadras, en charge de préparer le repas quand les plus grands sont absents. Certains enfants exercent d'autres activités en dehors du mahadra tel que la mendicité afin de compléter leurs besoins en nourriture. En ce sens, ces enfants récoltent directement de la nourriture auprès des ménages et autres donateurs mais aussi de l'argent qu'ils utilisent pour compléter leurs besoins en nourritures. En effet, la plupart des chefs de mahadras ont confié que la nourriture qui est préparée dans les mahadras pour les enfants n'est pas suffisante pour tous ce qui les motive à laisser les enfants mendier. Certains enfants partent travailler dans les ménages voisins pour y effectuer des tâches ménagères le week-end (dépoussiérer, nettoyer les enclos, laver les moutons, etc.)

Les enfants plus âgés (15 ans et plus) peuvent parfois, le week-end, partir dans les villages voisins pour travailler dans les champs ou dans les blanchisseries pour laver les vêtements. L'orpaillage attire également les enfants migrants du fait des ressources financières que ces enfants peuvent gagner.

**« Certains enfants migrants des mahadras proches des zones aurifères partent travailler dans les sites d'orpaillages car les orpailleurs préfèrent utiliser les enfants de petite taille pour accéder aux puits. Cette activité est risquée et peut entraîner la mort car les éboulements sont fréquents dans ces zones ».**

En outre, d'autres activités comme le pâturage du bétail, la vente de fourrage, le recueil des ordures ménagères, la vente des objets collectés des poubelles sont également cités comme travaux effectués par les enfants pour subvenir à leurs besoins.

A Matamoulana, la totalité des chefs de mahadras ont confié qu'aucun enfant migrant résidant dans leurs mahadras n'exerce d'activités génératrices de revenus ou ne partent mendier. Cette différence s'explique par le fait qu'à Matamoulana, les mahadras ont une très grande renommée en matière de gestion des mahadras et la quasi-totalité des parents disposent des moyens financiers pour subvenir aux besoins de leur enfant dans les mahadras. Cette bonne organisation se matérialise par une meilleure prise en charge de tous les enfants dans les mahadras grâce à la somme d'argent imposée aux parents des enfants mauritaniens vivants dans les mahadras mais aussi aux parents des enfants migrants.

## 2. Risques liés aux activités effectuées par les enfants dans les mahadras

Certains chefs de mahadras ont également évoqué l'exploitation dont sont victimes les enfants dans leurs mahadras de façon générale. En effet, selon eux, certains ménages font travailler les enfants sans pour autant leur payer l'argent qui leur est dû.

**« Certains enfants migrants souvent travaillent sans qu'on les paye, ou de façon très aléatoire »**

Concernant les risques encourus par ces enfants migrants à cause des activités qu'ils effectuent, les chefs de mahadras ont rapporté que les risques encourus sont divers. En effet, ils ont tous confié que les activités exercées par ces enfants migrants les exposent à des risques. La mendicité les expose aux risques d'accidents de la circulation et les violences de la rue. Les travaux dans les champs exposent les enfants aux coupures, le port des poids lourds les expose aux courbatures et autres problèmes de santé y afférent.

A titre d'exemple, un chef de mahadra a cité l'exemple d'un enfant migrant qui en mendiant dans la rue, a été heurté par un automobiliste. Les chefs de mahadras ont affirmé que le travail des enfants est nécessaire pour leur survie même s'ils sont conscients des dangers encourus par ces enfants.

## V. ACCOMPAGNEMENT ET LIEN AVEC LE PAYS D'ORIGINE

### I. Accompagnement

Pour la plupart des chefs de mahadras, les enfants migrants qui résident dans leurs mahadras arrivent accompagnés par leurs parents ou leurs tuteurs même s'il existe un faible pourcentage d'enfants qui arrivent seuls au niveau du mahadra. Les accompagnants de ces enfants laissent souvent des numéros de téléphone pour que le responsable du mahadra puisse les contacter en cas de besoins. Cependant, les responsables de mahadras indiquent que, pour certains enfants, les numéros de téléphone laissés par leurs accompagnants sont incorrects et qu'ils n'arrivent pas à communiquer avec les parents. Ceci n'est cependant pas le cas de tous les enfants migrants notamment ceux des mahadras de Matamoulana qui sont tout le temps en contact avec leurs parents qui leur laissent même des téléphones pour qu'ils puissent entrer en contact avec eux à tout moment.

**« J'ai dans ma mahadra , un enfant qui est arrivé à l'âge de 6 ans. Il a maintenant 11 ans sans pour autant avoir la moindre nouvelle de ses parents depuis son arrivée ».**

Concernant les enfants migrants mauritaniens ou venus d'autres continents ou des pays de l'Afrique du Nord, les chefs de mahadras ont confié que ces enfants viennent pratiquement tous, accompagnés par leurs parents ou une connaissance de la famille et résidant en Mauritanie.

### 2. Lien avec le pays d'origine

Concernant le lien avec le pays d'origine, mis à part les contacts que certains enfants ont avec leurs parents, les chefs de mahadras n'ont aucune information par rapport aux liens entre les enfants migrants et leurs pays d'origine. Ceci constitue un problème pour les chefs de mahadras notamment pour les enfants migrants qui sont dans la mahadra sans posséder un document d'identité. En effet,

les chefs de mahadras sont conscients du danger de ne pas posséder de documents d'identité mais rapporte qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose sans les parents de ces enfants migrants.

## VI. CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS

Les conditions de vies des enfants migrants dans les mahadras ont été jugées dans leur grande majorité très précaire à l'exception de ceux résidants dans les mahadras de Matamoulana. Ces enfants vivent souvent dans des barraques mal entretenues, ne disposent pas de lits et dorment souvent sur des matelas ou nattes endommagés.

**« Ils n'ont pas de lits ni de matelas individuels. Ils utilisent des nattes en mauvais états. Ils disposent cependant d'eau mais sans toilettes ni électricité. Pour aller aux toilettes, ils utilisent celle de la mosquée ».**



**Image 1 :** Chambre partagée par plusieurs enfants dans une mahadra à Selibaby

Ceux ce qui vivent dans la mahadra avec la famille du chef de mahadra bénéficient d'eau, d'électricité et de toilettes mais vivent entassée dans de petites chambres (10 personnes par chambres) ou bien même sur le toit de la maison avec des toitures raffistolées ne les protégeant par du froid. D'autres enfants, ne pouvant pas être hébergés par le chef de mahadra dans la mahadra, sont hébergés dans les mosquées.

**« En général les conditions sont très difficiles pour les enfants dans ma mahadra . Ils n'ont pas de logement, ils habitent sur le toit de la mosquée et n'ont pas tous des matelas. Ils vivent des dons des bienfaiteurs. Leurs habits sont en mauvais état et n'ont pas de couvertures. Ils ont toutefois accès à l'eau et l'électricité qui font parties des aménagements de la mosquée. »**



**Image 2 :** Toit d'une chambre vue de l'intérieur, dans un mahadra à Sélibaby

A Matamoulana, étant donné que les parents des enfants participent aux charges des mahadras, les conditions de vie sont bonnes.

**« Dans ma mahadra, les enfants sont bien logés. Ils disposent de toilettes, d'eau et d'électricité. Je veille personnellement à l'hygiène de mes étudiants. Chaque enfant dispose d'un matelas et moustiquaire. Tout ceci est réalisable grâce à l'argent que me remettent de façon mensuelle les parents. Mes enfants dans ma mahadra n'ont pas de problèmes pour se nourrir ».**

Cette différence entre les mahadras de Matamoulana et les mahadras des autres localités a également été notée concernant le régime alimentaire des enfants migrants résidants dans les mahadras. Les chefs de mahadras de Matamoulana ont confié que chez eux, les enfants migrants prennent trois repas par jours en quantité suffisante et variée alors que pour les chefs de mahadras des autres localités, les enfants migrants chez eux rencontrent des difficultés se nourrir. Certains ont affirmé que les enfants parviennent toutefois à prendre les trois repas quotidiens grâce aux familles voisines qui leur apportent à manger alors que d'autres les enfants sont obligés d'aller mendier dans la rue afin de pouvoir manger à leur faim. Pour la grande majorité, il a été noté que la nourriture des enfants migrants dans les mahadras est composée majoritairement de riz et bouillie.

## VII. SANTE DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS

Les échanges sur la santé des enfants migrants ont permis aux chefs de mahadras de présenter les problèmes de santé auxquels les enfants migrants sont exposés. Plusieurs maladies citées sont favorisées par la malnutrition et les mauvaises conditions de vies selon les chefs de mahadras.

Une des maladies les plus cités par les chefs de mahadras sont les maladies de la peau. En effet, ces maladies touchent beaucoup d'enfants à cause l'insalubrité des établissements. De ce fait, dès qu'il y a une maladie contagieuse affectant la peau, cela affecte beaucoup d'enfants dans les mahadras. Les maladies saisonnières comme le paludisme ont également été cités. Ces maladies font également partie des maladies qui affectent le plus les enfants car ces derniers dorment dans des habitations parfois sans fenêtres et sans moustiquaires, et sont exposés aux maladies comme le paludisme.

Des cas de maladies diarrhéiques ont également été cités par les chefs de mahadras qui sont souvent liés au manque d'hygiène dans la mahadra.

Toutefois, d'autres cas de maladies tels que les insuffisances rénales, les maladies cardiaques ont été aussi rapporté par quelques chefs de mahadras comme maladies affectant quelques enfants dans leurs mahadras.

Pour ce qui est de mesures de protection contre la Covid-19, les chefs de mahadras ont affirmé qu'au début de la pandémie, ils ont essayé d'observer les mesures préventives dans la mesure du possible et ont ainsi mis en place des points de lavage de mains et ont distribué du savon et des gels antiseptiques qu'ils avaient reçu des autorités. Mais ils ont confié qu'il était impossible de continuer à suivre ces mesures à cause des ressources insuffisantes.

En cas de maladies d'un enfant migrant, les enfants sont traités suivant les ressources disponibles. En effet, tandis que certains amènent les enfants directement au centre de santé le plus proche pour une consultation, la plupart des chefs de mahadras ont déclaré qu'ils font de l'automédication, comme le rapporte un chef de mahadra :

**« En cas de maladie, j'administre des calmants (paracétamol, doliprane) aux enfants. Il est rare qu'un de mes étudiants partent au centre de santé. »**

Un chef de mahadra du quartier de Sabkha a même confié qu'il détient au sein de son mahadras, un kit de premiers secours pour fournir les premiers soins en cas de blessures et maladies non graves (diarrhée, maux de têtes ...).

Pour les cas graves, ils ont rapporté qu'ils sont souvent pris en charge par les habitants de la localité et dès fois même les étudiants cotisent pour venir en aide à leurs camarades.

Concernant la vaccination contre le COVID-19, à l'unanimité, les chefs de mahadras ont confié que les enfants n'étaient pas vaccinés contre le COVID-19. Cette situation se justifie pour certains d'entre eux par le fait qu'ils attendent que les services de santé déploient des agents de santé pour vacciner les enfants. Toutefois, la grande majorité a justifié cette situation par le fait que ce sont les enfants migrants qui refusent de se faire vacciner et qu'eux-mêmes (les chefs de mahadras) ne veulent pas se faire vacciner.

## VIII. BESOINS DES ENFANTS DANS LES MAHADRAS

Dans l'ensemble, les chefs de mahadras ont rapporté que les enfants manquent de tout pratiquement. Les responsables de mahadras ont confié qu'ils essayent de faire de leurs mieux pour subvenir aux besoins de ces enfants mais ils savent que leurs actions et celles des ménages à côté du mahadras ne suffisent pas. De façon générale, les chefs de mahadras ont cité comme principaux besoins :

- L'alimentation ;
- Des habits et couvertures ;
- Un logement décent ;
- Des soins médicaux ;
- Un enregistrement de ses enfants notamment ceux abandonnés par les parents qui pour certains ne disposent pas de papiers d'état civil ou de documents d'identité.

## IX. CONCLUSION

Les groupes de discussions menés avec les chefs de mahadras ont permis de recueillir des informations sur les enfants migrants résidants dans leurs mahadras.

La grande majorité des enfants des mahadras de Mauritanie sont des garçons entre 5 et 14 ans venant d'Afrique de l'Ouest et du Centre. La raison principale de l'arrivée de ces enfants migrants dans les mahadras est l'apprentissage du Coran et la maîtrise des principes de l'Islam, toutefois de nombreux enfants sont également abandonnés par leurs parents par manque de moyen financier. Ceci amène parfois ces enfants à vivre dans des conditions précaires, ce qui amène parfois les chefs de mahadras à laisser les enfants migrants comme enfants mauritaniens résidants dans la mahadra à mendier dans la rue afin de subvenir à leurs besoins

Dans l'ensemble, les conditions dans lesquelles vivent les enfants migrants dans les mahadras sont très précaires saufs au sein des mahadras de Matamoulana. Les enfants migrants vivent parfois dans des habitations précaires et insalubres et manquent de couvertures, de vêtements et dorment parfois à même le sol ou sur des nattes en mauvais état. Le cas de Matamoulana prouve donc que l'implication économique et sociale des parents contribue fortement à améliorer les conditions de vie dans les mahadras.

L'évaluation du travail des enfants migrants dans les mahadras a montré que souvent, ces enfants sont obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins. Les principales activités citées sont la mendicité, les tâches ménagères, la lessive dans les blanchisseries.

Sur le plan sanitaire, la plupart des enfants migrants ne reçoivent pas les soins adéquats à cause d'une banalité de certaines maladies ou à causes de manques de ressources financières pour qu'ils puissent soigner.

Concernant les besoins des enfants, il a été noté qu'ils ont principalement de soins, de nourritures, d'habits et de couvertures et de logements décentes. D'autres besoins immatériels détectés à travers l'enquête sont le rétablissement des liens familiaux et l'accès à la documentation.

En outre, il faut noter que les enfants mauritaniens et migrants placés dans les mahadras se trouvent souvent dans la même situation de précarité. L'enquête n'a pas détecté des discriminations particulières entre les uns et les autres : les conditions de vie améliorées à Matamoulana sont partagées par tous les résidents, du même que les conditions précaires dans les autres régions s'appliquent pour tous.

## X. RECOMMANDATIONS

Nombreux sont les facteurs qui influencent la vie des enfants résidants dans les mahadras et pouvant porter préjudice aux enfants. Au regard des conditions de vie des enfants migrants résidants dans les mahadras, de leurs besoins et des autres informations collectées, cette étude recommande :

- De fournir, dans un premier temps, une assistance alimentaire aux enfants dans les mahadras afin de réduire le risque de malnutrition des enfants de façon générale ;
- D'assurer, dans un deuxième temps, la progressive résilience des mahadras à travers de programmes de subventions octroyées par l'Etat ou d'initiatives génératrices de revenu sous forme de coopérative ou autre ;
- D'imposer une contribution obligatoire aux parents des enfants résidents ou d'assurer, les cas échéant, l'accès à des bourses d'études pour les familles les plus démunies ;
- De faire des campagnes de sensibilisation auprès des chefs de mahadras sur les limites et les dangers de l'automédication mais également sur les dangers des maladies fréquentes et contagieuses ;
- D'organiser, de la part des hôpitaux et des centres de santé, des visites médicales sous forme de caravane médical ou autre pour rapprocher les services de santé des enfants ;
- D'améliorer les logements dans les mahadras, notamment les installations sanitaires, et d'assurer que les contributions des parents et subventions de l'état sont employées pour cette entreprise ;
- D'organiser un recensement officiel de la part du MAIEO des mahadras informelles et formelles et les enfants qu'y résident, afin d'avoir une idée précise de l'ampleur du phénomène et de faciliter les inspections du MAIEO ;
- De recenser les nationalités des enfants migrants qui n'ont pas de documents personnels dans sa possession et de contacter leurs ambassades et consulats respectifs afin de les aider à se procurer les documents nécessaires pour leur identification. Cela peut se faire à travers des missions consulaires, par exemple ; ;
- De référer à l'OIM ou à d'autres organisations internationales les cas qui ont coupé le lien avec les parents pour rétablir les liens familiaux et considérer la réunification familiale ;
- De renforcer les critères permettant d'ouvrir une mahadra en Mauritanie pour que les mahadras aient au moins le strict minimum pour une vie décente et limiter le nombre de personnes pouvant vivre dans les mahadras. Cela est lié à la mise en place d'un système efficace d'inspection de la part du MAIEO, doté des moyens pour organiser des visites et intervenir si nécessaire ; et aussi par la mise en place d'un registre actualisé des mahadras couplé à l'obligation de la part des cheikhs et parents d'inscrire les enfants qui y résident ;
- De renforcer le lien entre l'enseignement originel et le marché de l'emploi pour permettre aux enfants d'intégrer la société mauritanienne ou leurs sociétés au retour dans le pays d'origine ;



- De faire des campagnes de sensibilisation sur le travail et l'exploitation des enfants, ciblant les parents, les enfants mêmes et le voisinage ;
- D'établir de mécanismes d'information accessibles pour les parents dans les pays d'origine des enfants, afin d'éviter le déplacement international des enfants pour des études basiques qui peuvent être réalisés dans leur pays. Cela doit inclure aussi la sensibilisation des parents aux risques de la migration à base âge.